Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 037-213700115-20260723-DC20260723_31-DE

Avoine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie d'Avoine
BP 113 - 34, rue Marcel Vignaud
Indre-et-Loire - 37420

DECISION n°2026.07.23/31

*_*_*

Aménagement urbain rue de la Caillerie

En vertu de la délibération en date du 30 mars 2026, il m'a été conféré délégation « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

De ce fait, après analyse des offres, je décide de conclure un contrat relatif à l'aménagement urbain rue de la Caillerie avec la société TPPL pour un montant minimum de 60.000,00 € HT et maximum de 100.000,00 € HT.

La dépense sera constatée à l'article 2128 – opération 175 du budget.

Fait à AVOINE, le vingt-trois juillet deux mil vingt-six.

Le Maire
Laurent LALOUETTE

Signé électroniquement par : Laurent LALOUETTE
Date de signature : 23/07/2026
Qualité : Avoine - Maire

Tél. 02 47 98 11 11 - Fax 02 47 98 11 12
www.ville-avoine.fr

Réception du public :
le lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
mardi, mercredi, jeudi de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
Le vendredi 16 h 30 / Le samedi de 9 h à 12 h